



Comment démarcher mes anciens clients ?

Par **ORAN**, le **04/08/2011 à 16:05**

Bonjour,
Bonjour, J'ai été licencié pour faute grave en juin 2010, procédure prud'homale pendante, par mon ancien employeur, une société détenue à 99 % par une holding dans laquelle je détiens 30 %. (procédure de retrait pendant devant le TGI) et je viens de créer, avec mon associée, elle-même licenciée en juillet 2010 de la même entreprise, une société concurrente. Ai-je le droit de démarcher directement mes anciens clients ?

Par **pat76**, le **04/08/2011 à 17:08**

Bonjour

Vous aviez une clause de non-concurrence dans votre contrat de travail?

Par **ORAN**, le **04/08/2011 à 18:00**

Non aucune clause

Par **pat76**, le **04/08/2011 à 19:23**

Bonsoir

Alors aucun problème vous agissez comme bon vous semble.